

N°2026-06

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CCAS DE TASSIN LA DEMI-LUNE**

Séance du jeudi 23 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois du mois d'avril à dix-neuf heures, se sont réunis en salle du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, les membres du Conseil d'administration du CCAS de Tassin la Demi-Lune, sous la présidence de Monsieur Pascal CHARMOT, Président du CCAS de Tassin la Demi-Lune.

Date de la convocation : le 17 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice :	13
Nombre de votants :	13

Nombre d'administrateurs présent(s) :

ABRAN-BONIN Emmanuelle, BARNAY Fabienne, BLANCHIN Jacques, CHARMOT Pascal, DANEL Marie-Hélène, DE LAVISON Corinne, DESMAZEAU Audrey, DUPONT Christel, LAURENT Bérengère, WIATR Miriam, ZIBOURA Mathilde, BOUVIER Ghislaine

Nombre d'administrateur(s) absent(s) avec pouvoir : 1 (PAUZE Florence donne pouvoir à BOUVIER Ghislaine)

Nombre d'administrateur(s) absent(s) sans pouvoir : 0

Le secrétariat a été assuré par : La directrice du CCAS, Madame TOUKAL Linda

Objet : Election d'un Vice-Président au sein du Conseil d'administration du CCAS

Vu le Code de l'Action sociale et des familles, et notamment son article L.123-6 disposant que, dès qu'il est constitué, le Conseil d'administration élit en son sein un Vice-Président qui préside le CCAS en l'absence du Maire, nonobstant les dispositions de l'article L2122-17 du CGCT ;

Vu la délibération n°2026-05 du Conseil municipal en date du 22 avril 2026 actant son installation ;

Considérant que Monsieur le Président du CCAS a invité les membres présents du Conseil d'administration à faire acte de candidature à la fonction de Vice-président ;

Considérant que le vote se déroule à bulletin secret, sauf décision contraire prise à l'unanimité du Conseil d'administration,

Considérant qu'une seule candidature a été déposée lors du Conseil d'administration, celle de Madame Ghislaine BOUVIER,

Le Conseil d'Administration :

- 1) **PROCEDE** à l'élection, à mains levées, du Vice-Président du Conseil d'administration du CCAS ;
- 2) **ELIT** Madame Ghislaine BOUVIER vice-présidente du Conseil d'Administration du CCAS de Tassin la Demi-Lune.

Après en avoir délibéré : **à l'unanimité**

Fait et délibéré en séance le : 23 avril 2026

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le :
- Mise en ligne sur le site Internet de la Commune de Tassin la Demi-Lune le :

Pascal CHARMOT
Président du CCAS de Tassin la Demi-Lune

Linda TOUKAL
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.